

Rapport de la séance de commission traitant du préavis N° 15/2021 :
« **Entretien des collecteurs EC et EU – demande d'un crédit de construction** »

La commission était composée de Mesdames Anne-Catherine DOYER et Maryline JATON ainsi que Messieurs Roger GIRARDET, Nicolas HÄUSEL, Georges Auberson en remplacement de Mme Laurence DUVOISIN, Adame BIRUK en remplacement de M. Bernard THONNEY, Marc VERAGUTH.

Et votre président rapporteur. M. Michael MÄDER était excusé et non remplacé.
M. le Municipal Roland Perrin était présent afin de présenter le rapport du préavis.

En préambule je rappelle que la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres présents, a accepté les décisions du préavis no 15/2021.

Informations de M. Perrin

Le préavis présente le projet de rénovation de six collecteurs eaux claires (EC) / eaux usées (EU) dans le secteur de la Route de Berne. Le complément d'information apporte des détails intéressants. La rénovation de ces collecteurs ne figure pas au plan des investissements mais est intéressante cette année avec les travaux en cours sur la Route de Berne. Les travaux de collecteurs de la Route de Montblesson sont décalés après 2022 afin de débloquer le budget nécessaire à ces travaux. Présentation de la carte, de la technique, de l'agenda et des coûts. Ces coûts ont été établis en conséquence.

Discussion générale

Un commissaire demande si c'est nouveau ce système de chemisage ? (Méthode de chemisage continu: Chemisage par inversion de la gaine)

D'après Monsieur Perrin c'est la première fois que c'est fait dans la commune.

Un commissaire demande si on connaît l'âge de ces tuyaux ?

Monsieur Perrin répond Non, mais surement dans les années 60. Ce sont des tuyaux en béton.

Un commissaire demande si le contrôle caméra est déjà fait ?

Il sera toujours fait à l'avance. C'est noté en page 4. La question était, lors de la première séance, de savoir si la caméra avait passé dans les collecteurs. Nous n'en étions pas sûr, mais c'était bien le cas.

Des commissaires pensaient qu'il y aurait peut-être un problème avec les racines des arbres, mais ce n'est pas le cas, un spécialiste s'est assuré.

Les fissures seront fraisées ensuite un gainage vient dans les tuyaux

Comment la qualité peut être assurée ? Nous allons travailler de gré-à-gré mais en comparant deux entreprises en minimum qui ont des références.

Conclusion

Suite aux discussions, la commission accepte les conclusions du préavis 15/2021 à l'unanimité et vous recommande de procéder à l'acceptation également.

Epalinges, le 09 septembre 2021

Mazyar Yosefi
Président rapporteur

